

CHANGEMENT D'EXPLOITANT n°E 292

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article R512-68;

VU le tableau constituant la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement, annexé à l'article R.511-9 du Code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

VU le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

VU le décret du président de la République du 18 octobre 2023 nommant Monsieur Patrick VAUTIER en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU la déclaration reçue le 26 mai 2016 par laquelle la société OCÉALIA fait part de la reprise à son nom du site de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, sous le régime de l'enregistrement ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 15 février 2024 ;

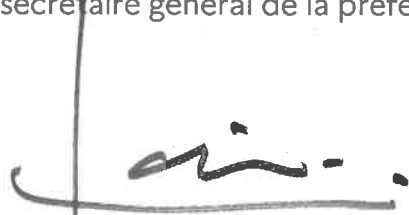
DONNE RECEPISSE

À la société **OCÉALIA** domiciliée 51 rue Pierre Loti – ZA Montplaisir Sud à COGNAC (16100) de la reprise à son nom de l'exploitation du site de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, soumis au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2160.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.214-40 du Code de l'environnement, « toute modification apportée par le déclarant à l'ouvrage ou l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration ».

NIORT, le 15 MARS 2024

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick VAUTIER', is written over a vertical line that descends from the text above. The signature is stylized and includes a horizontal flourish at the end.

Patrick VAUTIER